

Commission des finances

1530 Payerne

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 5 juin 2016

Rapport de la commission des finances sur les comptes 2015  
de la commune de Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 54 du règlement du Conseil communal, la commission des finances a analysé les comptes 2015 présentés par la Municipalité et vous fait part de ses observations.

La commission s'est réunie à trois reprises pour l'examen des comptes, dont le 2 mai 2016 en présence de Mme et MM. Christelle Luisier, Syndique, Jacques Henchoz, Municipal responsable des finances, André Jomini et Eric Küng, Municipaux, et Bernard Moreillon, boursier communal. Nous les remercions sincèrement et chaleureusement pour leur collaboration, ainsi que pour les réponses et éclairages qu'ils nous ont apportés.

Comme à l'accoutumée, la commission s'est intéressée à analyser les écarts observés entre le budget et les comptes.

### **Contrôle des comptes 2015**

Le contrôle des comptes 2015 de la commune de Payerne a été réalisé par la fiduciaire Firel Berney SA sise à Lausanne. Le rapport de révision établi par cette dernière ne fait apparaître aucune forme d'irrégularité ou de problème de comptabilisation.

### **Analyse des comptes et situation financière**

#### **Résultat du compte financier**

Alors que le budget proposé par la Municipalité prévoyait pour l'année 2015 un excédent de charge de **Fr. 903'045.-**, le résultat du compte de fonctionnement 2015, tel que présenté par la Municipalité, aboutit à un excédent de revenus de **Fr. 53'667.31.**

En réalité et afin de comparer ce qui est comparable, cet excédent doit être corrigé :

- aux charges : des attributions à provision et des amortissements supplémentaires pour un montant total de **Fr. 1'500'834.35.**

	Comptes 2014	Budget 2015	Comptes 2015	Différence	
				Comptes	Budget
Charges	39'696'249.78	41'225'891.-	41'299'223.73	1'602'973.95	73'332.73
Revenus	43'268'819.26	40'322'846.-	42'853'725.39	-415'093.87	2'530'879.39
Solde	3'572'569.48	- 903'045.-	1'554'501.66		

L'analyse de ces résultats suscite les commentaires suivants :

- Le compte de fonctionnement 2015 se solde par un excédent de revenus de **Fr. 1'554'501.66**.
- Les charges ont augmenté de **Fr. 73'332.73**, soit 0,18 % en comparaison du budget.
- Les recettes ont progressé de **Fr. 2'530'879.39**, soit 6,28 % en comparaison du budget.
- Le résultat comptable 2015 nous montre une amélioration effective de **Fr. 2'457'546.66** par rapport au budget 2015.

#### Les principaux ratios

Afin de cerner l'évolution de la santé financière de la commune, la commission des finances a, comme les années précédentes, demandé au boursier communal de calculer les différents indicateurs financiers utiles à l'analyse des finances communales.

L'évolution de ces ratios pour les années 2012 à 2015 se présente de la manière suivante :

Ratio	2012	2013	2014	2015	Cible <sup>1</sup>	Appréciation
Financement de l'endettement	25,08	12,89	57,44	66,48	> 15	Bon
Capacité d'autofinancement	16,91	8,81	17,22	12,66	> 20	Insuffisant
Degré d'autofinancement	73,31	122,46	-211,26	962,01	> 80	Bon
Quotité d'intérêts	1,70	1,54	1,19	1,08	< 3	Charge moyenne
Quotité de la dette brute	133	150	111	103	de 50 à 100	Moyen
Dette (nette) par habitant	2'531.08	2'456.43	1'312.50	818.86		En diminution

Il convient en particulier de mettre en exergue les indicateurs suivants:

- La capacité d'autofinancement de la commune, soit la capacité de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt, demeure toujours insatisfaisante. La commune de Payerne ne dégage toujours pas suffisamment de recettes pour financer de manière appropriée ses investissements ou pour rembourser ses engagements.
- Le degré d'autofinancement (hors norme) s'explique par le fait que les recettes d'investissement (vente de terrains) ont permis de couvrir presque l'essentiel des dépenses d'investissement consenties en 2015.

<sup>1</sup> A noter que les valeurs cibles ci-dessus représentent des seuils minimaux à atteindre et non des buts en soi.

## **Attributions aux réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2015**

La Municipalité a, après avoir consulté la commission des finances, attribué la majeure partie du résultat de l'exercice 2015 aux amortissements et provisions supplémentaires suivants :

	Compte	Montant
<b><u>Amortissements supplémentaires</u></b>		
Frais d'études pour la restauration de l'Abbatiale	3532.3321.00	141'469.60
Frais d'études plan décennal-expertise amiante	3500.3321.00	259'364.75
<b><u>Attributions à provision</u></b>		
Nouvelles constructions scolaires	502.3803.00	500'000.00
Investissements futurs	210.3809.01	500'000.00
Lignes urbaines	210.3809.01	100'000.00
Total		<u>1'500'834.35</u>

Les amortissements supplémentaires proposés par la Municipalité auront une influence sur le montant des amortissements prévus pour l'année 2016 et, partant, sur les comptes 2016, à raison d'un montant de Fr. 104'000.-.

A ce propos, la commission des finances constate avec satisfaction que la Municipalité a tenu compte des vœux exprimés tout au long de la législature de privilégier la constitution de provisions destinées au financement de projet dont la réalisation est concrètement envisagée au détriment d'amortissements extraordinaires, lesquels ont pour résultat de fausser la situation comptable objective de la commune.

Comptes	Bénéfice	Amortissements suppl.		Attributions à provision		Solde
2011	2'655'969.35	2'097'627.00	79%	500'000.00	19%	58'342.35
2012	3'009'473.85	1'763'270.90	59%	1'200'000.00	40%	46'202.95
2013	-111'140.78					-111'140.78
2014	3'572'569.48	1'420'500.45	40%	2'100'000.00	59%	52'069.03
2015	1'554'501.66	400'834.35	26%	1'100'000.00	71%	53'667.31

## **Remarques et constatations de la commission des finances**

Alors qu'il était relativement aisé au cours des exercices précédents d'expliquer les raisons des écarts entre le budget et les comptes, la différence de Fr. 2'457'546.66 entre le budget et les comptes 2015 s'est révélée plus difficile à cerner.

Au niveau des recettes, il est possible de mettre en évidence une importante différence concernant les amendes (Fr. 150'000.-), le solde positif des péréquations (Fr. 650'000.-) ainsi que d'importants prélèvements sur réserve (Fr. 450'000.-). En revanche, les recettes fiscales se sont avérées être conformes aux prévisions budgétaires et n'ont pas contribué au résultat 2015.

Au niveau des charges, il n'est pas possible de dégager un poste d'économie significatif. Il s'agit bien plutôt de multiples petites économies qui, toutes cumulées, ont abouti au final à une diminution de charges pour un montant total d'env. Fr. 1'000'000.-.

En sus de ces remarques générales, la commission des finances tient à mettre en évidence les points suivants :

## Péréquation intercommunale et charges liées principales

	Comptes 2013	Comptes 2014	Budget 2015	Comptes 2015	Différence en francs		Différence en pour-cent
					Budget	Comptes	
Péréquation financière	3'134'068.-	4'940'894.-	3'737'447.-	4'400'699.-	663'252.-	- 540'195.-	- 11 %
Facture sociale	4'180'466.-	3'632'226.-	3'843'379.-	3'864'626.-	21'247.-	232'400.-	+ 6 %
Réforme policière	789'922.-	726'884.-	727'882.-	717'043.-	- 10'839.-	- 9'841.-	- 1 %
<b>Total</b>						<b>- 762'754.-</b>	
<b>Loi sur les écoles de musique</b>	<b>49'802.50</b>	<b>59'501.50</b>	68'490.-	<b>69'502.50</b>	1'012.50	10'001.-	+ 17 %

### Revenus / Charges

Les chiffres relatifs à la loi sur les écoles de musique sont donnés à titre d'information

Le décompte final des péréquations relatif à l'année 2014 (porté en compte en 2015) s'est révélé être positif pour la commune de Payerne. En effet, elle s'est vue rétrocéder le montant suivant:

Péréquation directe (remboursement)	Fr.	663'252.-
Facture sociale	Fr.	21'247.-
Réforme policière	Fr.	10'839.-
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>652'844.-</b>

L'ensemble de ces chiffres suscitent les commentaires suivants:

- Hormis la facture policière qui semble tendre à une stabilisation, les chiffres relatifs à la péréquation et à la facture sociale subissent toujours des fluctuations sensibles d'une année à l'autre;
- Par rapport aux comptes 2014, le différentiel s'élève à Fr. 762'754.-, ce qui est la preuve, une nouvelle fois, de l'absence de prévisibilité et de stabilité du système péréquatif mis en place dans le canton de Vaud;
- Comme la commission des finances a désormais coutume de l'annoncer, la commune de Payerne n'est pas à l'abri en 2016 d'un retour de balancier d'une ampleur inconnue.

## Recettes fiscales et émoluments

Il y a lieu de rappeler qu'au cours de l'automne 2014, le Conseil communal avait accepté, à la demande de la Municipalité, une hausse du taux d'imposition communal de deux points pour les années 2015 et 2016. Les comptes 2015 appellent deux remarques à ce sujet:

- Une comparaison entre les recettes fiscales principales des années 2014 et 2015 (impôt sur le revenu et impôt sur la fortune) fait apparaître une diminution de recettes. Ce constat est plus qu'inquiétant, dès lors qu'il indique que la capacité contributive de la population payernoise est, malgré la hausse du taux d'imposition et l'augmentation continue de la population, en diminution.
- Au regard du résultat de l'exercice 2015 avant mises à provision et amortissements, il convient d'admettre que la hausse du taux d'imposition décidée par le Conseil communal était prématurée et superflue.

## Report de dépenses

Divers travaux et dépenses qui avaient été inscrits au budget n'ont pas été réalisés et ont été portés à provision. Il s'agit de:

110.3809.00	Fr.	8'000.-	Administration : promotion économique
180.3809.00	Fr.	7'000.-	Transports publics: lignes urbaines
191.3801.00	Fr.	12'000.-	Informatique: télécommunications
3500.3803.00	Fr.	10'000.-	Bâtiments : divers
430.3804.00	Fr.	10'000.-	Voirie : chemins, rues, routes
431.3804.00	Fr.	30'000.-	Voirie : éclairage public
611.3804.00	Fr.	44'000.-	Police : signalisation
Total	Fr.	<u>121'000.-</u>	

La commission des finances s'est également attachée à examiner si les montants mis en provisions dans le cadre des comptes 2014 ont été utilisés en 2015, respectivement si les travaux et études dont l'exécution avait été reportée en 2014 ont été réalisés au cours de l'année 2015.

331.3803.00	Fr.	35'000.-	Vignoble de Lavaux	<i>Utilisée</i>
3503.3803.00	Fr.	10'000.-	Bâtiment rue de la Boverie	<i>Utilisée</i>
3531.3803.00	Fr.	10'000.-	Hôtel de Ville	<i>Utilisée</i>
507.3803.00	Fr.	15'000.-	Bâtiment Ancien Hôpital	<i>Utilisée</i>
Total	Fr.	<u>70'000.-</u>		

Sur un montant total de Fr. 70'000.- mis en provision en 2014, la totalité de la somme a été employée.

## Prélèvements sur provision

Dans le cadre de l'exercice 2015, la Municipalité a procédé à un certain nombre de prélèvements sur provision ou de liquidations:

310.4805.00	Fr.	2'825.00	Indemnités armasuisse	<i>Dissolution partielle</i>
321.4803.00	Fr.	12'000.00	Entretien des refuges	<i>Dissolution</i>
330.4803.00	Fr.	13'000.00	Cave : entretien	<i>Dissolution</i>
331.4803.00	Fr.	44'000.00	Vignoble de Lavaux	<i>Dissolution partielle</i>
3500.4809.00	Fr.	35'000.00	Instruction : travaux futurs	<i>Dissolution partielle</i>
3503.4803.00	Fr.	15'000.00	Bâtiment rue de la Boverie	<i>Dissolution partielle</i>
3531.4803.00	Fr.	10'000.00	Hôtel de Ville	<i>Dissolution partielle</i>
3534.4803.00	Fr.	19'000.00	Musée	<i>Dissolution partielle</i>
3536.4803.00	Fr.	13'200.00	Les Cluds	<i>Dissolution</i>
3538.4803.00	Fr.	7'000.00	Halle de la Palaz	<i>Dissolution</i>
3550.4803.00	Fr.	12'000.00	Tour Barraud et Remparts	<i>Dissolution partielle</i>
416.4803.00	Fr.	16'000.00	Bâtiment du BSE	<i>Dissolution partielle</i>
430.4809.00	Fr.	18'690.00	Taxes remplacement parcs	<i>Dissolution partielle</i>
431.4801.00	Fr.	18'000.00	Voirie : éclairage public	<i>Dissolution partielle</i>
502.4803.00	Fr.	5'000.00	Instruction : travaux futurs	<i>Dissolution partielle</i>
503.4803.00	Fr.	6'000.00	Instruction : travaux futurs	<i>Dissolution partielle</i>
504.4803.00	Fr.	8'000.00	Instruction : travaux futurs	<i>Dissolution partielle</i>
505.4803.00	Fr.	24'100.00	Instruction : travaux futurs	<i>Dissolution partielle</i>
507.4803.00	Fr.	15'000.00	Instruction : travaux futurs	<i>Dissolution partielle</i>
508.4803.00	Fr.	6'800.00	Instruction : travaux futurs	<i>Dissolution partielle</i>
660.4809.00	Fr.	154'000.00	Protection civile	<i>Dissolution partielle</i>
670.4803.00	Fr.	3'587.50	Abattoirs	<i>Dissolution partielle</i>
Total	Fr.	<u>458'202.50</u>		

Il convient également de signaler qu'il a été procédé à des prélèvements sur des fonds alimentés par des recettes affectées :

9.280.4630	Fr. 1'444'819.75	Egouts et épuration	<i>Dissolution part. par préavis</i>
9.281.8000	Fr. 30'435.20	Service des eaux : véhicules	<i>Dissolution part. par préavis</i>
Total	<u>Fr. 1'475'254.95</u>		

Il convient de noter que la dissolution de ces différentes provisions n'a pas permis de compenser l'augmentation générale des provisions et réserves, lesquelles sont passées entre 2014 et 2015 de Fr. 28'104'020.85 à Fr. 29'288'458.13, soit une différence de Fr. 1'184'437.28.

## **Conclusions**

Avant de vous soumettre ses conclusions, la commission des finances tient à profiter de l'occasion pour saluer la disponibilité tout au long de la législature de MM. Jacques Henchoz, Municipal responsable des finances, et Bernard Moreillon, boursier communal, et le climat transparent et constructif, malgré certains désaccords de fond, dans lequel les échanges ont pu se dérouler.

Ceci étant précisé, après avoir pris connaissance du rapport de la Municipalité de Payerne sur la gestion de l'exercice 2015, de l'extrait des comptes 2015, ainsi que du rapport de la fiduciaire, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'approuver les conclusions suivantes :

- accepter les comptes de l'exercice 2015 de la commune de Payerne tels que présentés,
- en donner décharge à la Municipalité,
- en donner décharge à la commission des finances.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

Jacques Olivier Piguet - Président



Christian Gauthier



Djordje Ney



Urs Berchtold



Marlène Aubonney



Guy Gilliland



Bernard Verly

